

*Questions orales***LE SYNDROME DE LA MORT SOUDAINE DU NOURRISSON**

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, le mois d'octobre a été désigné Mois du syndrome de la mort soudaine du nourrisson. Au Canada, le syndrome de la MSN est la principale cause de décès chez les enfants d'une semaine à un an.

La mort soudaine du nourrisson a causé quelque 12 000 décès au Canada depuis 1973. Douze mille enfants sont morts, laissant derrière eux des parents endeuillés et des médecins et des infirmières frustrés face au décès soudain et inexplicable d'enfants qui semblaient en parfaite santé.

La Fondation canadienne sur l'étude de la mortalité infantile tiendra cette année sa conférence annuelle sur les soupçons d'enfants dans la région de l'Atlantique pour la première fois en dix ans. La conférence, qui se déroulera à Charlottetown, fournira aux parents bénévoles ainsi qu'aux professionnels qui oeuvrent dans ce domaine des outils pour aider les familles en deuil. Ensemble, nous pouvons chercher la cause de ces décès pour sauver la vie d'autres enfants dans l'avenir.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Ce matin, j'ai parlé avec Constantin Haddad, le fils d'une canadienne qui a été retenue en otage au Liban, en 1985. Le fils a d'abord contacté le gouvernement canadien, le 8 novembre 1985, et, depuis ce temps, il n'a reçu aucune réponse écrite du gouvernement canadien au sujet de cet otage canadien, toujours au Liban. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de réagir pour aider un otage canadien au Liban?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, si la députée avait donné avis au gouvernement de sa question, nous aurions pu faire des recherches, obtenir des précisions et lui fournir une réponse complète.

À partir des données qu'elles a fournies, je vais me renseigner et lui fournir une réponse dès que possible. Sans préavis, je ne crois pas qu'il soit juste de sa part de s'attendre que les ministres connaissent toutes ces données par coeur.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je m'attendrais en tout cas à ce que les ministres de premier plan soient au courant du cas d'une Canadienne que sa famille croit détenue comme otage au Liban, surtout quand on pense que le gouvernement canadien a été saisi de cette affaire par écrit le 8 novembre 1985.

Le ministère des Affaires extérieures est parfaitement au courant de l'affaire. Je pose donc encore une fois la question au gouvernement: comment se fait-il qu'en ce concerne Henriette Haddad, une Canadienne qui a été prise en otage le 26 septembre 1985, le gouvernement du Canada refuse même de répondre aux lettres de son fils qui sollicite son aide?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme la députée le sait, je ne suis pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si elle était ici, et si ce que mon amie affirme est exact, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait au courant de la question et pourrait la renseigner.

Je ne suis pas en mesure de le faire dans les circonstances, sans le préavis qui est généralement donné à l'égard de questions aussi précises que celle-là.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le préavis a été donné par la famille Haddad. Le mari de cette dame qui a 87 ans attend, dans un foyer de soins de Montréal, des nouvelles de sa femme. Leur fils est entré en contact directement avec le ministère des Affaires extérieures pour solliciter son aide. Indirectement, on lui a répondu que si on n'était pas intervenu dans cette affaire, c'est parce que cette dame avait une double citoyenneté.

Vu que le ministre semble tout ignorer de ce dossier, le gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Le ministre voudra peut-être répondre. Je pense avoir dit à la députée à deux reprises maintenant que le ministre n'est pas tenu de répondre à la question. Je ne crois pas que parler d'ignorance soit très utile.

La parole est au ministre.